



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4740^e séance

Lundi 14 avril 2003, à 12 h 35

New York

<i>Président :</i>	M. Aguilar Zinser	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Von Ungern-Sternberg
	Angola	M. Antonio
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Chen Xu
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	Mme d'Achon
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre
(S/2003/398)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 12 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2003/398)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2003/398). Ils sont également saisis du document S/2003/418, qui contient le texte d'un projet de résolution soumis par l'Allemagne, la Bulgarie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chine, France, Allemagne, Guinée, Mexique, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que

résolution 1475 (2003).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie qui souhaite faire une déclaration après le vote.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a toujours été favorable à la conclusion d'un règlement juste du problème de Chypre. Nous considérons que le problème doit être réglé en établissant un État fédéral, composé de deux communautés et de deux zones, qui garantisse la pleine égalité politique aux deux communautés qui peuplent l'île, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et notamment la résolution 1250 (1999).

Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général et son Conseiller spécial pour Chypre dans le cadre de la mission de bons offices. Cette mission a débouché sur le « plan Annan », dont les principaux paramètres sont tout à fait équilibrés. Comme l'indique la résolution 1475 (2003), qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité, nous invitons les parties à poursuivre le processus de négociation afin de parvenir à un règlement pacifique, en utilisant les paramètres principaux du plan Annan comme base de dialogue. Compte tenu des préoccupations bien connues des deux parties s'agissant de certains points isolés du plan, nous pensons qu'il serait possible de le rectifier, ce qui contribuerait à parvenir à une solution de compromis. C'est sur la base de ce constat que la Fédération de Russie a appuyé la résolution 1475 (2003) du Conseil de sécurité relative à Chypre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.